



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 70 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 30 juillet 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, qui porte création du Groupe consultatif chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'efficacité du Fonds central pour les interventions d'urgence.

Conformément aux dispositions du paragraphe 21 de ladite résolution, je vous fais tenir ci-joint une note sur la réunion du Groupe consultatif du Fonds qui s'est tenue à Genève les 29 et 30 mai 2012 (voir annexe).

Ainsi que le résume la note, le Groupe consultatif a fait part de sa satisfaction quant à l'amélioration constante des résultats et de la gestion du Fonds. Il a examiné plusieurs questions de politique générale, y compris l'utilisation au Siège des 3 % destinés à l'appui aux programmes; les progrès accomplis depuis la dernière réunion du Groupe consultatif quant à la mise en œuvre de la matrice de gestion suite à l'évaluation quinquennale; l'élaboration par le secrétariat du Fonds d'une matrice d'évaluation des risques; et le cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds.

Le Groupe consultatif s'est entretenu avec les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire au Tchad, en République populaire démocratique de Corée et en Éthiopie; il a examiné avec eux leur rôle dans la coordination de l'action menée par la communauté humanitaire face aux catastrophes soudaines dans chacun de ces pays et, en particulier, la manière dont ils administreraient au niveau national les ressources versées par le Fonds. Le Groupe consultatif a également rencontré des membres du Comité permanent interorganisations pour examiner les procédures de subventionnement et la rapidité du décaissement par les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) des ressources du Fonds destinées aux partenaires d'exécution.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres et des missions d'observation.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Annexe

Note du Secrétaire général sur la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence (29 et 30 mai 2012)

Recommandations et conclusions

1. Le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/124 pour conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'efficacité du Fonds. Sa première réunion pour 2012 a eu lieu à Genève les 29 et 30 mai, en présence de 12 de ses membres et sous la présidence de Mikael Lindvall (Suède), Président du Groupe consultatif.
2. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a fait le point de l'utilisation et de la gestion du Fonds au cours des cinq premiers mois de 2012. Elle a également présenté au Groupe consultatif un exposé sur le programme transformateur du Comité permanent interorganisations. Le Groupe consultatif a rencontré les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire du Tchad, de la République populaire démocratique de Corée et de l'Éthiopie; il a examiné avec eux leur rôle dans la coordination de l'action menée par la communauté humanitaire face aux catastrophes soudaines dans leurs pays respectifs et, en particulier, la manière dont ils administreraient au niveau national les ressources versées par le Fonds. Le Groupe consultatif a examiné des questions de politique générale, y compris la part des dépenses d'appui aux programmes assumée par les organismes bénéficiaires et les partenaires d'exécution, le financement des activités en faveur des déplacés et réfugiés dans les conflits chroniques, la qualité des rapports établis par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire, l'élaboration par le secrétariat du Fonds d'une matrice d'évaluation des risques, le cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds et les partenariats actuels avec les services d'évaluation des organismes bénéficiaires. Conformément à la pratique passée, le Groupe consultatif a rencontré des partenaires du Comité permanent interorganisations et cette réunion a été l'occasion de s'intéresser, entre autres, aux procédures de subventionnement et à la rapidité du décaissement par les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) des ressources du Fonds destinées aux partenaires d'exécution.
3. À l'issue de ces débats, le Groupe consultatif a formulé les conclusions et recommandations suivantes.

Gestion

4. Le Groupe consultatif a remercié la Coordinatrice des secours d'urgence et le secrétariat du Fonds pour l'utilisation qu'ils ont faite des ressources de ce dernier au cours de la période écoulée, en particulier dans la Corne de l'Afrique et le Sahel, et pour le professionnalisme avec lequel ils ont continué de gérer le Fonds. Il a constaté que le secrétariat assurait comme prévu les activités inscrites dans le plan d'action lié à l'évaluation quinquennale et l'a prié de lui présenter un nouveau bilan à la réunion qui se tiendra à l'automne 2012.

5. Les membres du Groupe consultatif ont constaté que les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire jouaient un rôle clef dans la gestion du Fonds et ont engagé le secrétariat à leur prêter son concours, ainsi qu'aux équipes de pays chargées des interventions humanitaires, pour ce qui était de l'établissement de priorités dans les activités et de l'affectation des ressources, en particulier en versant plus tôt les fonds nécessaires aux interventions. Le Groupe consultatif a appuyé la recommandation des trois coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire tendant à ce que, le plus souvent possible, soient nommés des responsables sectoriels indépendants afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans l'établissement des priorités en matière de financement. S'agissant du programme transformateur, les membres du Groupe consultatif ont souligné qu'il fallait trouver un équilibre raisonnable, à mesure que le programme était mis en place, entre la prise en main par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire et la mesure dans laquelle ils étaient tenus responsables. Il convenait dans le même temps d'accroître la responsabilité des organismes envers les coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires pour ce qui était de l'utilisation des ressources versées par le Fonds. Enfin, les membres du Groupe consultatif ont exprimé leur adhésion à l'approche retenue pour allouer les fonds provenant de la composante situations d'urgence sous-financées en Éthiopie.

6. Le Groupe consultatif a constaté que des améliorations avaient été apportées dans la présentation des rapports des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire depuis la précédente réunion, mais qu'il restait encore du travail à cet égard. Ses membres ont demandé qu'une fois achevée l'analyse des rapports pour 2012, les conclusions soient communiquées aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide humanitaire. Le Groupe consultatif a également demandé que la question fasse l'objet d'un examen plus approfondi à la prochaine réunion et a prié le secrétariat de continuer à travailler en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et l'OIM afin d'assurer la présentation de rapports de haute qualité.

7. Les membres du Groupe consultatif ont examiné la première version du projet de matrice d'évaluation des risques du Fonds, qu'ils ont suggéré de soumettre aussi aux organismes et aux autres parties prenantes en sollicitant leurs observations. Le Groupe consultatif a demandé au secrétariat de lui présenter une version actualisée à la réunion de l'automne 2012.

8. Pour ce qui est de la question des dépenses d'appui aux programmes, le Groupe consultatif a examiné les 10 % de dépenses d'appui aux programmes (3 % retenus au Siège au titre de la gestion du Fonds et 7 % répercutés sur les organismes), en s'intéressant en particulier à la question de la répartition officieusement fixée à 60/40 – 60 % de la part retenue au Siège étant utilisée par le Contrôleur et 40 % étant allouée au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour financer les dépenses associées à la gestion du Fonds. Le Groupe consultatif s'est dit préoccupé par la raison justifiant cette répartition et par la nature des dépenses que représentait la part de 60 %, et a demandé que soit examinée la répartition des dépenses d'appui aux programmes et l'utilisation de la part de 60 % allouée au Contrôleur.

9. Le Groupe consultatif a demandé au secrétariat de veiller à ce que les organismes membres du Comité permanent interorganisations s'intéressent spécifiquement au Fonds dans les évaluations de leurs activités, ou tout au moins

veillent à ce que le Fonds soit dûment pris en compte lorsque les organismes bénéficiaires procèdent à des évaluations pertinentes ou connexes.

10. S'agissant de la réunion de l'automne 2012, le Groupe consultatif a demandé au secrétariat du Fonds de présenter une mise à jour de l'évaluation de la composante situations d'urgence sous-financées ainsi que les conclusions de l'examen du cadre de résultats et de responsabilisation en ce qu'il s'applique à la situation aux Philippines, dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'à la crise des réfugiés en Côte d'Ivoire. Le Groupe consultatif entend également se pencher sur l'examen des indicateurs du cadre de résultats et de responsabilisation.

11. Le Groupe consultatif a jugé encourageantes les informations en retour émanant du Comité permanent interorganisations concernant les efforts faits pour accélérer le décaissement des fonds destinés aux partenaires d'exécution et a exprimé son appui aux améliorations apportées jusqu'à présent. Il a demandé au secrétariat du Fonds de continuer de surveiller de près les données relatives à la ponctualité et d'en rendre compte.

Questions administratives

12. Au cours de la réunion, les membres du Groupe consultatif ont nommé Vice-Président Milton Rondo Filho (Brésil). Le Groupe a exprimé ses remerciements au Vice-Président sortant, Silvano Langa (Mozambique), ainsi qu'aux autres membres dont le mandat venait à expiration.

13. La prochaine réunion du Groupe consultatif aura lieu à Genève en octobre 2012.